



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Fr. 6.— Six mois :
Suisse Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES

suisse 20 d., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

David Perret

Les morts vont vite, et notre journal est frappé, depuis quelques années, par la mort de ses ouvriers de la première heure: Louis Muller, Francillon, les frères L.-P. et César Brandt... aujourd'hui c'est David Perret, le président de notre Conseil d'administration, dont nous pleurons la perte.

Homme d'une volonté et d'une énergie rares, David Perret, ingénieur sorti de l'École polytechnique de Zurich, sut mettre ses solides connaissances techniques au service de la fabrique de montres — la première du canton de Neuchâtel — fondée par son père en 1854, à côté de laquelle il créa, il y a quelques années, une fabrique d'horloges électriques, dont le succès vient de s'affirmer à l'Exposition de Marseille, où la plus haute récompense a été décernée aux produits de sa fabrication.

La carrière de David Perret fut des plus fécondes et des mieux remplies. Colonel dans l'armée fédérale; député au Grand Conseil neuchâtelois; il y a peu de temps encore président du Conseil général de Neuchâtel; président, durant une longue période, de la Société cantonale des tireurs neuchâtelois; membre du Comité central de la Chambre suisse de l'horlogerie; membre de la commission cantonale de l'Observatoire; président à peine sorti de charge de la Commission de l'École d'horlogerie de Neuchâtel, membre ou président de nombreux jurys d'expositions, il déploya partout ses belles qualités d'organisateur et se dépensa de toute la force de sa nature ardente et combative.

C'est une belle intelligence qui vient de s'éteindre, un homme de cœur et un fidèle ami qui s'en est allé, mais son œuvre industrielle restera et se développera selon le plan qu'il en a tracé.

Nous adressons à celle qui fut sa compagne aimée et sa collaboratrice dévouée, l'expression émue de nos condoléances respectueuses, et nous l'assurons de la profonde sympathie qui l'entoure, elle et ses enfants, dans les moments douloureux qu'elle traverse.

La question des verres de montres

Le Comité central de la Chambre suisse de l'Horlogerie a reçu de l'une des manufactures de montres qui font le plus d'honneur à l'horlogerie suisse par la qualité de ses produits, la lettre dont le texte suit :

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de cette circulaire du 9 courant, concernant l'appui à réserver aux fabriques suisses de verres de montres.

« C'est avec plaisir que nous déclarons vouloir faire tout notre possible pour soutenir les fabriques suisses dans leur lutte contre la concurrence des trusts étrangers qui nous ont donné, ces dernières années tant de preuves de leur exploitation peu convenable. Aussi nous osons espérer que tous nos fabricants seront d'accord pour faire leur devoir, dans le but de se rendre enfin indépendants de l'étranger. »

On ne pourrait mieux dire.

Le contrat collectif

Les conflits entre employeurs et employés, qui sont de plus en plus fréquents, viennent de remettre en discussion en France la question du contrat collectif.

Actuellement, le contrat du travail individuel n'existe pas, parce que les conditions du travail ne sont pas discutées, mais imposées par le plus fort, c'est-à-dire l'employeur. L'ouvrier qui a besoin de travailler accepte le salaire imposé, mais, à la première occasion donnée, il manifeste son mécontentement et nous voyons se produire des actes de violence que tout être sensé doit condamner, la violence ne donnant pas la solution de la question sociale.

Le contrat collectif a pour but de permettre de traiter pour un ensemble de personnes les conditions du paiement des salaires. Le Patronat en majorité est opposé à ce contrat collectif. Les industriels disent que les syndicats ouvriers n'offrent pas de garantie et qu'en cas de non-exécution du contrat, ils ne pourraient pas avoir de dommages-intérêts.

A cette première objection patronale l'on peut répondre qu'avec le contrat de louage individuel, la garantie n'existe pas d'avantage, et que cette situation est favorable aux industriels qui paient les salaires les plus faibles et font par ce système une concurrence à leurs collègues qui accordent des salaires rémunérateurs.

M. E. Briat, rédacteur en chef de l'« Association ouvrière », a fait remarquer avec raison que le contrat collectif permettrait aux syndicats d'ouvriers, qui s'occupent très sérieusement des questions professionnelles, d'avoir constamment un aliment substantiel à donner à leurs adhérents et aussi de pouvoir unifier, par industrie et par région, les conditions du travail.

Le jour où les syndicats ouvriers auront passé des contrats collectifs, soit avec les syndicats patronaux, soit avec les industriels, ils se rendront compte de l'acte accompli et seront les premiers à tenir la main à l'exécution des conventions.

Il existe quelques syndicats qui, par l'intervention des commissions mixtes, ont conclu des accords qui règlent les conditions du travail. A la connaissance de M. Briat, quand les conventions ont été violées, c'est très souvent du côté patronal que les engagements n'ont pas été tenus.

Si l'on veut sortir de la période des conflits nuisibles pour tous, il faut organiser les travailleurs et leur donner, dans la légalité, tous les moyens pour leur permettre d'améliorer leur situation. Le patron devrait comprendre que la vieille formule « charbonnier est maître chez lui » a fait son temps. L'ouvrier est un collaborateur indispensable et quand il a touché le salaire fixé par l'embauchage, il a encore un droit : celui de discuter avec son patron pour s'assurer des conditions meilleures. Aujourd'hui l'ouvrier demande que ces discussions individuelles se transforment en discussions générales et que les décisions prises le soient par la forme de contrats collectifs. Les patrons refusent cette satisfaction qui donnerait aux deux parties de plus grandes garanties et ils ne l'accepteront que quand la loi la leur imposera.

C'est de leur part une tactique imprudente.
Le Genevois

Il convient de remarquer que la notion du contrat collectif est de plus en plus admise dans l'horlogerie et que cette industrie échappe à la critique que renferme la fin de l'article ci-dessus.

Le règlement des conflits du travail en Angleterre

Le *Board of Trade* annonce qu'un tribunal arbitral permanent va être créé pour le règlement des conflits du travail. La composition de ce tribunal variera suivant les cas qui lui seront soumis. Les présidents seront choisis dans une liste de personnes éminentes et impartiales. Un ou deux arbitres seront choisis de chaque côté dans des listes de représentants des patrons et des ouvriers, de façon que le capital et le travail soient également représentés. Lorsque cela sera nécessaire, le *Board of Trade* nommera des experts, mais ceux-ci n'auront pas droit de vote.

Le Congrès des trades-unions

La semaine qui vient verra les développements du Congrès annuel des trades-unions qui, cette année, aura lieu à Nottingham. Les délégués sont choisis par les différentes associations à condition qu'elles leur fournissent une indemnité suffisante pour couvrir leurs frais de déplacement; elles nomment un délégué par 2.000 membres. La grande question du Congrès de la semaine prochaine sera l'amalgamation des deux grandes associations ouvrières — le *Labour party* ou parti ouvrier, et la *General Federation of Trade-Unions*. Il y a 100 questions à l'ordre du jour, dont seize à propos des salaires et appointements et des amendements à la loi sur les mines et les fabriques qui semble avoir besoin d'être retouchée d'année en année. Comme tous les ans, la question de la suppression de la Chambre des Lords sera discutée; la question des heures de travail et celle des sans-travail feront l'objet de nombreuses résolutions. Comme la longueur des discours est limitée à quelques minutes, les délégués s'entraînent à dire le plus possible, le plus vite possible. Le Congrès dure une semaine. Le parti ouvrier indépendant tiendra ses assises pendant la même semaine. Ce groupe est socialiste.

La question des sans-travail au congrès syndicaliste anglais

Le congrès des syndicats ouvriers a examiné la question des sans-travail.

M. P. Curran, député ouvrier, a déclaré qu'il y a à présent des milliers de sans-travail. Il se demande ce qui se produira au mois de décembre et craint que ceux-ci ne provoquent des troubles. «Les députés ouvriers ne seront pas à blâmer; dit-il, car ils ont prévenu le gouvernement».

M. Will Thorne, autre membre ouvrier de la Chambre des communes, déclare que la perfection de l'outillage des usines est la cause du grand nombre des sans-travail.

«Les ouvriers, dit-il, devront s'occuper prochainement de la question des machines. Ils la résoudreont, non pas en détruisant les machines, mais en s'en emparant et en les exploitant pour le bien de la communauté tout entière».

Une curieuse horloge

Au palais royal de Stockholm se trouve une horloge que le roi Oscar avait reçue de cadeau du navigateur des régions arctiques Nordenskjöld.

Cette horloge représente en bronze un jeune Maure conduisant un lion. A chaque sonnerie d'heures les deux figurent se meuvent.

Les connaisseurs qui examinèrent cette horloge évaluent son âge de 400 à 500 ans et admettent qu'elle fut construite à Augsbourg. Si le mouvement de cette horloge est un énigme pour les horlogers, le lieu de la découverte n'est pas moins curieux et Nordenskjöld donne les détails suivants. Lors de son voyage de retour du pôle nord, un pêcheur venait à bord du navire au Spitzberg et lui demandait une entrevue particulière.

Celui-ci lui racontait alors qu'un jour il avait retiré du fond de la mer, à l'aide de camarades, une caisse lourde en métal qu'ils ne parvinrent à ouvrir qu'après de grands efforts, dans laquelle ils trouvèrent ce chef-d'œuvre. Mais depuis que cette horloge se trouvait au village, un malheur après l'autre venait de fondre sur eux.

Nordenskjöld acquit du pêcheur cette œuvre d'art en fit cadeau au roi et c'est seulement dernièrement qu'il fut possible de définir que cette horloge fut construite vers la fin du XVI^{me} siècle à Augsbourg et chargée sur un navire d'un port hollandais à destination d'un couvent d'Arkhangel. Le navire fit naufrage et après quatre siècles, par une circonstance fortuite une œuvre d'art horlogère fut retrouvée.

Utilisation de la lumière du jour

Le promoteur d'un bill, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, pour l'utilisation de la lumière du jour, M. William Willett, qui propose de mettre pendant l'été les horloges du monde entier à l'heure, de manière à ce que le public ne s'en aperçoive presque pas, mais en réalité se lèvera plus tôt, publie une brochure à l'appui de sa thèse.

M. Willett déclare que notre heure normale est fixée de façon à ce que nous sommes la moitié de l'année encore au lit alors que le soleil brille déjà pendant plusieurs heures au firmament. De même, il s'approche déjà de l'horizon occidental lorsque nous quittons notre labour journalier.

Nos heures de loisirs se trouvent ainsi au crépuscule et en partie dans la nuit. Mais il ne paraît pas être difficile d'utiliser une partie de la lumière du jour pendant le printemps, l'été et l'automne pour pouvoir passer entièrement en plein air nos loisirs si durement gagnés.

Pour introduire ce changement de nos habitudes M. Willett indique le moyen suivant :

A chacun des quatre dimanches du mois d'avril les aiguilles des horloges seront avancées de vingt minutes et aux quatre dimanches du mois de septembre celles-ci seront retardées chaque fois de vingt minutes. Ainsi on gagnera chaque jour, durant les mois de mai, juin, juillet et août, quatre-vingt minutes de lumière du soleil et pendant les mois de septembre et avril quarante-cinq minutes par jour. Le total de ces heures de lumière naturelle se montera à deux cents-dix heures par année. Chacune de ces heures passée ainsi fortifie le corps et vivifie l'esprit.

Le peu de lumière du jour qui nous reste actuellement pour les loisirs rend impossible bien des distractions, mais si celle-ci est augmentée de une heure et vingt minutes, elle permettra bien des combinaisons, dont nous devons nous passer aujourd'hui.

Le temps de repos ne sera aucunement diminué par cette proposition — on contraire on se reposera mieux — car quatre-vingt minutes de plus de lumière du jour en état réveillé donneront quatre vingt minutes de sommeil de plus pendant la nuit.

On a objecté que pour obtenir le même résultat on n'a qu'à prendre la décision de se lever matinalement; mais, cela n'est cependant pas vrai, parce qu'un petit nombre de personnes est matinal et ne rencontre que peu d'amateurs. Et puis, le temps gagné doit être intercalé après le travail et non avant le travail. Le temps de lumière du jour ainsi gagné comporte trois années jusqu'à l'âge de 72 ans.

Il paraît qu'un projet de loi a été déposé par un député H. Pearce au parlement anglais, qui préconise à introduire ce changement sous le titre: «Loi pour l'utilisation de la lumière du jour.»

A part le «Common Council» de Londres, un certain nombre de représentants des communes se sont déjà prononcés favorablement pour ce projet.

L'art de vendre des montres... en Amérique

Voici une agréable historiette qui vient de Philadelphie et nous démontre que les horlogers américains sont, parfois, aussi canailles que les voleurs de montres:

Dans plusieurs journaux de Philadelphie paraissait l'annonce suivante:

«Trouvé, hier après-midi, à Chestnut street, près de la poste une montre en or. La réclamer contre frais d'insertion, au bureau de M. J. C. Smith, North Tenth street».

M. Smith est assis, le lendemain, dans son bureau, meublé avec simplicité, et à neuf heures du matin reçoit la visite d'un homme aux habits râpés et à l'œil furtif.

— C'est pour la montre, monsieurs, fit-il.

M. Smith ne fit paraître l'ombre d'aucun soupçon, tira de son pupitre une grosse montre en or et demanda:

— Est-ce bien celle-ci?

— C'est bien la mienne! s'empressa de dire le visiteur, poussant un soupir de soulagement.

— Les frais d'insertion s'élèvent à quarante francs, dit M. Smith.

Le visage de son interlocuteur s'assombrit.

— Quarante francs? dit-il avec méfiance.

— Oui, monsieur, l'annonce a paru dans plusieurs journaux.

Le visiteur hésita quelques moments puis compta les quarante francs sur la table. Ensuite il s'éloigna rapidement. Quand il fut loin, M. Smith sourit avec satisfaction.

— Ah! murmura-t-il, quelle bonne idée que cette annonce!

Là-dessus, il se prépara à recevoir le prochain visiteur, tirant d'une immense caisse, au-dessous de la table, une montre pareille à celle qu'il venait de donner, et la plaça soigneusement sur son pupitre...

Protection des ouvriers

Le délégué des Pays-Bas et le président de la Confédération suisse ont signé le 8 septembre les procès-verbaux constatant le dépôt des instruments de ratification par les Pays-Bas des conventions internationales du 26 septembre 1906, sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie et sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes.

Quelques réflexions

On nous écrit:

L'article publié dans le n° 66 du 20 août dernier à propos de la réduction des heures de travail et des syndicats patronaux, nous donne l'occasion de dissenter un peu sur cette question on ne peut plus actuelle.

Nous considérons cette question sous trois points de vue:

1° Intérêts particuliers des fabricants;

2° Intérêts des ouvriers;

3° Intérêt de l'horlogerie en général.

Perdre le moins d'argent possible quand une crise éclate, tel est l'intérêt privé du fabricant. Chômer le moins possible pendant la crise, tel est celui de l'ouvrier. Pour l'horlogerie en général, il faut éviter la baisse des tarifs de vente qu'engendre la surproduction. Comment concilier ces différents intérêts?

L'intérêt général de notre industrie passe-t-il avant les intérêts privés? Au point de vue purement logique, il est bien évident que l'avenir et la prospérité de l'horlogerie a la priorité sur les intérêts privés. Maintenir le prix, voilà l'intérêt commun et la sauvegarde des intérêts professionnels.

Une réunion syndicale arrête la réduction des heures de travail; les fabricants de genres spéciaux qui malgré la crise ont de l'ouvrage suivi, se soumettent à l'arrêt syndical et chôment. Est-ce illogique? Admettons qu'une mesure d'exemption soit votée en leur faveur; ils travailleront pendant la crise et à la reprise des affaires

est-il prouvé que leurs genres ne subiront pas aussi le contre-coup de la crise et qu'ils ne se verront pas dans l'obligation de chômer pendant que leurs collègues pourront de nouveau travailler normalement. Les acheteurs horlogers, quand les affaires ne vont pas, achètent de préférence les genres extra bon marché. Un fabricant de Morteau qui fabrique exclusivement des petites pièces cylindre m'a déclaré qu'il n'avait jamais eu autant de travail que cette année-ci. Mais à la reprise générale des transactions commerciales, quand l'argent afflue de nouveau un peu dans toutes les bourses, les genres soignés reconquerront la priorité. Envisagée de cette façon, l'inégale répartition des commandes pendant la crise semble plus ou moins se compenser sans susciter trop d'animosité dans les milieux intéressés.

Mais si pendant la crise, les fabricants qui virtuellement pourraient travailler, chôment aussi pour ne pas contrevenir à la décision de leur syndicat, pourront de cette façon là se ménager un contre-coup moins intense de la crise et s'assurer du travail pour l'avenir, s'ils ont soin de s'arranger pour des délais de livraison en rapport avec leur situation nouvelle. De cette façon, la situation syndicale ne sera pas illogique, car les commandes suffisantes en note chez ces fabricants, leur permettront de bien remplir leurs heures de travail, de façon que le total d'heures de travail ne soit pas supérieur au chiffre total de la production, ce qui est souvent le cas pendant la crise. Ils seront donc encore privilégiés pour n'avoir à subir qu'une légère

perte pécuniaire (frais généraux, force motrice) et pour avoir de cette façon atténué un contre-coup toujours possible de la crise. Ce sera aussi à l'avantage des ouvriers de ces fabriques qui auront travaillé, il est vrai, un nombre d'heures restreint, mais suivi, ce qui vaut certes mieux que de travailler trop hâtivement et puis tout d'un coup de s'arrêter; ainsi, le pour cent des heures sera certainement amoindri.

Quant aux intérêts généraux de notre industrie, ils auront été de cette façon sauvegardés en tous points.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS
Enregistrements.

- Cl. 71 b, n° 41448. 24 octobre 1907, 6 3/4 h. p. — Encliquetage perfectionné pour pièces d'horlogerie. — *Georges Favre-Jacot & Co*, fabricants d'horlogerie, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.
- Cl. 71. c, n° 41449. 23 octobre 1907, 6 1/4 h. p. — Cadran pour pièces d'horlogerie. — *C. A. Schmitt & Co*, fabricants, 1, Ruelle des Buissons, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.
- Cl. 71 d. n° 41450. 12 octobre 1907, 8 h. p. — Horloge à pendule avec régulateur automatique de déclenchement. — *Société par actions des fabriques d'horlogerie réunies de Freiburg inclus anciennement Gustave Becker*, Freiburg en Silésie (Allemagne). Mandataire: Seb. Volz, Zurich.
- Cl. e, n° 41451. 23 septembre 1907, 5 h. p. — Avertisseur pour remonter les horloges. — *M^e Fridoline Keck*, Liggeringen (Station postale Radolfzell, Bade, Allemagne). Mandataire: Nægeli & Co, Berne.

- Cl. 71 f, n° 41452. 3 septembre 1907, 5 h. p. — Montre. — *Fabrique des Longines Franchillon & Co*, St-Imier (Suisse). Mandataire: Nægeli & Co, Berne.
- Cl. 71 f, 41453. 3 octobre 1907, 6 3/4 h. p. — Mouvement de montre avec cuvette protectrice adhérente. — *Alphonse Montandon-Bandelier*, fabricant d'horlogerie, 87, Rue de la Paix, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle.

Radiations.

- Cl. 64, n° 21709. Montre avec indicateur de vitesse.
- Cl. 64, n° 24017. Mécanisme de mise à l'heure par le pendent.
- Cl. 64, n° 26025. Montre.
- Cl. 64, n° 26817. Echappement à détente perfectionné.
- Cl. 64, n° 28108. Montre perfectionnée.
- Cl. 64, n° 28242. Cadran métallique décoré.
- Cl. 64, n° 28537. Coq pour montres.
- Cl. 64, n° 36943. Echappement à ancre perfectionné.
- Cl. 64, n° 37041. Montre-broche.
- Cl. 65, n° 31458. Dispositif de réglage pour échappement de mouvement. d'horlogerie.
- Cl. 65, n° 33700. Pièce d'horlogerie à remontage électrique automatique.

La poste étant responsable de la distribution du journal, n'admet d'autres réclamations que celles faites directement par l'abonné auprès du bureau qui le dessert.

Cote de l'argent

du 19 Septembre 1908

- Argent fin en grenailles . . . fr. 93.— le kilo.
- Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
- Change sur Paris fr. 100.08 3/4



PAUL DITISHEIM

Fabrique « DITIS »

9 bis, Rue du Parc, à La Chaux-de-Fonds

Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

MONTRES ULTRA PLATES DE TOUS FORMATS. — MONTRES DÉCORÉES.
BAGUES-MONTRES. — MONTRES-BIJOUX. — PETITES MONTRES, ANCRE ET CYLINDRE.
CHRONOMÈTRES A BALANCIER GUILLAUME. — MONTRES COMPLIQUÉES
Prix généraux annuels de l'Etat à l'Observatoire de Neuchâtel
H 10253 C 1897, 1898, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906. 4622



Entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages

Qualité soignée. Derniers avancements.

1674 **RUEDIN & C^{IE}** H 1312 D

Fabrique d'Horlogerie de Delémont

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

== Spécialité extra-plates et plates soignées ==

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 1632 **TÉLÉPHONE**

BUREAU DE CONTROLE DE PONTARLIER

Edouard Mennard, agent en douane

Invite Messieurs les Fabricants d'horlogerie et monteurs de boîtes à lui adresser toutes leurs boîtes à contrôler, ainsi que tous leurs envois à destination de la France. H 3308 C 2343

Le Bureau de Pontarlier ne desservant aucun fabricant français se trouve tout indiqué à Messieurs les fabricants suisses pour y diriger leurs objets qui y seront traités avec soins et rapidité.

Les colis peuvent m'être adressés soit en douane Pontarlier soit poste restante Verrières-suisse, où je les prends tous les jours.

ED. TRACHSEL, Genève

H 4090 X

35, Croix d'or

2300

Graveur - Décorateur

Gravure de lettres soignées, cuvettes et mouvements.

Spécialité de guichets en tous genres, zones opales, bleues, etc. heures peintures. Zones en or, argent et plaqué or, rapportées et vissées sur guichets en argent et acier. Cadran or et argent gravés et émaillés. — Travail soigné.

Polissage et finissage de boîtes or soignées.

AUTOMATE

H 7201 C Poêle inextinguible sans rival (+ 13142) 2280

Circulation d'air et évaporation d'eau. Catalogue, renseignements, Régulateur automatique. - Grille rotative. démonstration: Briques réfractaires Chamotte Ia. **LÉON WILLE** Construction simple et solide. Rue des Bassets 8 (Charrière), Chaux-de-Fonds

Renseignements commerciaux et Contentieux

F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse) Maison fondée en 1869 **ZURICH**

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les pays. H 4740 Q 2273



Médailles au Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

*** Manufactures de Cartonnages ***
en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.
Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuuel d'environ 400,000 cartons genres courants.

H 3080 F Directeur général: **H. Schmidlin.**
Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 2143

Fabrique d'Assortiments cylindre en tous genres et qualités sur calibres de précision
Spécialité de petites pièces soignées et extra-plates

FRANÇOIS FAIVRE, Charquemont (Doubs) France

MAISON FONDÉE EN 1873

Pivotages sur jauges interchangeable garantie au 100^{mm} sur mouvement avec et sans pierres depuis 9 3/4 lignes.

Travail soigné. — Prompte livraison
H 6165 C Prix avantageux 1896

NOUVEAU

37635 CADRANS METAL FABRIQUE DU PASQUIER 38826

DEMANDEZ PRIX ET ECHANTILLONS

CADRANS PASSE-PARTOUT FLEURIER FLINQUÉES 1/2 PASSE-PARTOUT

Fabrique de Cadrans métal en tous genres

Nydegger-Monnier, Bienne

Rue du Musée, 16a Promenade de la Suze, 29
Téléphone 96 - Force électrique 1237

INSTALLATIONS DE TRANSMISSIONS

pour toutes industries

Renvois en tous genres, Poulies, Arbres, Paliers, Courroies
Moteurs électriques et autres, Ventilateurs et Aspirateurs

MACHINES A RECTIFIER, A AFFUTER,
A POLIR, A LAPIDER (DIVERS TYPES)

BREGUET FRÈRES & C^{IE}

LE LOCLE (Suisse)

Presses à découper et à repasser (brevetées)
Laminoirs de Construction très soignée ou pour usages spéciaux

Références de premier ordre

Machines pour la Fabrication de l'**Horlogerie**, des **Boîtes de Montres**, des **Pendants**, des **Assortiments**, des **Balanciers**, etc., etc.

Etude et construction de tous genres de machines

H 11475 C Devis et Offres sur demande 2202

BANQUE DE BIENNE

Capital: fr. 750,000 Réserve: fr. 150,000

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt:

en **Compte-courant à 3 1/2 %**, disponibles et **sans commission**;
sur **Livrets d'Epargne à 4 %** de fr. 1.— minimum, remboursables moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants;
contre **Bons de Caisse à 4 %** à 2 ans fixes, munis de coupons semestriels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**, contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

2228 H 11419 U **BANQUE DE BIENNE.**

Horlogerie pour tous pays

Siegm. NEUMANN

BALE (Suisse)

Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté:** Calibre extra-plat.
Spécialité: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.
H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

Swiss Jewel Co - Ct Mojony fils & Co

Maison fondée en 1883. — Usines électriques à Yverdon et Locarno (Suisse)
Téléphone. — Adresse télégraphique: **Mojony** Yverdon Locarno

Pierres fines pour l'horlogerie et tous instruments de précision
en qualité soignée — **RUBIS, SAPHIRS, GRENATS**
pour échappements, finissages et grandes moyennes

H 11543 C **Spécialité de trous olivés** 2230

Hochuli-Brenneisen

Erlach-Cerlier

Téléphone — Téléphone

Exportation Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie

Saphirs - Rubis - Grenats

Spécialité: Qualités soignées et trous olivés 2196
Usine électrique — Installations modernes

★ Société Horlogère Reconvilier ★

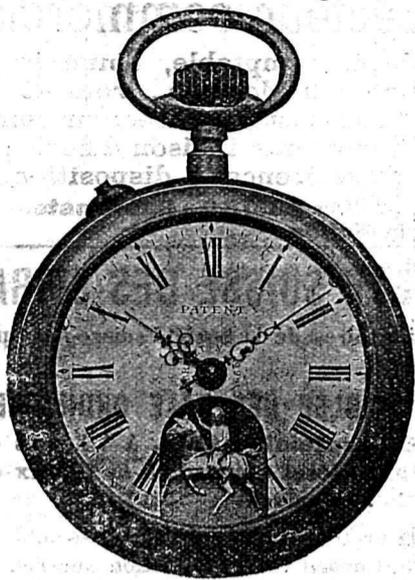
Société anonyme par actions.

Directeur, G. Ruedin.

SPECIALITÉS : Montres métal et argent, système Roskopf, de 16 à 42 lignes. **Montres Automates**



Balancier visible.



Montre Métier



Montre Pendulette



Tireurs 2048

Fabrique de Balanciers

cylindre 1200 pour la fabrication et l'exportation
petits balanciers plats dorés et non dorés, calibrés au 109/1000 mm.

X. Aberlin
Cortébert (Jura-Bernois)

La maison **L. P. Japy & C^{ie}**

à Berne p^r Seloncourt (Doubs) demande un bon

mécanicien-outilleur 2344
H7402C

avec sérieuses références.

FABRIQUE D'AIGUILLES
H 2636 N pour tous pays 4687
CH^s KAUFMANN, Fleurier
Successeur de Kaufmann frères
Maison fondée en 1850. Téléphone.

Pierres rubis, saphir, grenat
H 5120 N pour l'interchangeable. 2216
Trous olivés soignés
V. LÉE, Neuveville

Fabr. d'Assortiments ancre H29150
levées et éliques, p^r l'exportation
Ch. = A. Perret
La Chaux-de-Fonds 2261

Exportation
Adresses des grossistes en horlogerie de tous les pays du monde fournies par Case 13937, Zurich 6. Hc 5296 Z 2346

Carnets d'Ecots de montres

Nouvelle édition complétée
Prix: fr. 1.—
l'exempl., pris à notre bureau
En vente à la
Lithographie et Typographie
R. HAEFELI & C^{ie}
La Chaux-de-Fonds

Fritz Lüthy & C^o

Pieterlen = Perles (Suisse)

Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie
Spécialité: Qualités soignées et trous olivés
Usine électrique H 41505 C 2209 Installations modernes

Fabrication de Balanciers cylindre et Façon vis et Roskopf
H 40166 C 25419 450

Wyss & Hächler

Granges (Soleure)

Spécialité: Petit balancier soigné
Grandeur, poids et trou interchangeables

Ebauches et Finissages

avec tous les degrés d'avancement désirés: emboîtages, sertissages d'échappements et de moyennes, posages d'aiguilles, etc.
Callbres particuliers. Précision et qualité garanties.

Fournitures diverses: barillets, remontoirs, décolletages, taillages
Mécanismes en tous genres
H 41766 C Qualité soignée 2348

Fabrique „La Vaudoise“

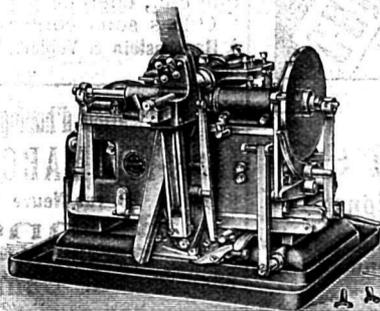
ORIENT (Vallée de Joux)

Catalogues illustrés pour l'Horlogerie et la Bijouterie
Plus de 600 clichés à disposition
R. Haefeli & C^o, Chx-de-Fds

L'économie par la qualité est trouvée par les montres de dames de la
Fabrique „Rebberg“ Les Fils de Jean Aegler, Bienne
Maison fondée en 1878
LA CHAUX-DE-FONDS, rue Léopold Robert, 58
la plus ancienne, fabrique produisant la spécialité de **montres de dames, ancre et cylindre**, 10 et 13 lig. en boîtes or, argent et acier.
Nouveaux calibres et marques peuvent être réservés par clients importants. H 999 U 2125

L.-A. GINDRAT, Bienne
55, Faubourg du Lac, 55

Machines à tailler les pignons
complètement automatique avec chargeur
Dans 24 heures je puis livrer presque toutes les machines nécessaires à la fabrication d'horlogerie.



Nouvelle machine à polir les vis et acier
Presses américaines, etc.